



G.	Approches agroécologiques et d'autres innovations pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition (2019) .....	14
IV.	BUDGET INDICATIF POUR 2018-2019.....	17
V.	VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS PARALLÈLES .....	19

## QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

Le Comité a examiné le document intitulé «Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (y compris projet de décision)» (CFS 2017/44/8), qui a été présenté par M. Md Mafizur Rahman (Bangladesh), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA.

Le Comité:

- a) Se félicite du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel;
- b) Adopte le programme de travail pluriannuel du CSA pour 2018-2019, qui donne un aperçu de la vision du Comité, de ses objectifs, des résultats escomptés, du processus ainsi que des incidences budgétaires de ses futurs axes de travail, notamment les rapports qui doivent être établis par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (Groupe d'experts de haut niveau);
- c) Note que l'exécution du programme de travail pluriannuel sera conditionnée par la mobilisation de ressources suffisantes, invite toutes les parties prenantes à contribuer à combler le déficit de financement existant et demande au Bureau du CSA de suivre en permanence la situation;
- d) Prend acte que la deuxième note établie par le Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition est un élément important des prochaines discussions portant sur l'élaboration des futurs programmes de travail;
- e) Reconnaissant que les éléments et les principes directeurs des travaux qui seront menés pour élaborer le programme de travail du CSA, notamment sa durée, son contenu stratégique ainsi que ses liens avec le budget, dépendront des résultats des discussions sur le suivi de l'évaluation du CSA qui seront présentés à la quarante-cinquième session du Comité en 2018, souligne combien il est important de disposer de suffisamment de temps et de ressources financières et humaines pour établir un plan de travail pluriannuel fiable et insiste sur la nécessité de limiter le nombre d'axes de travail parallèles.

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document est le résultat des activités menées au cours de l'exercice biennal précédent par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel du CSA. Le processus suivi a été conforme aux indications fournies dans la note d'orientation sur la

sélection des futures activités du CSA, qui a été adoptée à la quarante-deuxième session du Comité qui s'est tenue en 2015<sup>1</sup>.

2. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné un large éventail de thèmes proposés et d'activités connexes en vue de classer les propositions les plus pertinentes par ordre de priorité, en fonction des critères de sélection convenus et en gardant à l'esprit la nécessité d'élaborer un plan de travail pluriannuel viable et réaliste conforme aux ressources disponibles.

3. Un budget indicatif a été associé aux activités proposées. Il montre les ressources supplémentaires qui doivent être fournies pour mener à bien chaque axe de travail. Il est à noter que les activités prévues dans le programme de travail pluriannuel ne pourront être réalisées que si des ressources sont mises à disposition par les parties prenantes du CSA.

4. Le présent document commence par exposer et décrire la vision du CSA (section II) puis il fournit des informations sur la justification, les objectifs, les résultats escomptés, le processus et le budget qui est prévu pour chaque axe de travail (section III). Un budget indicatif détaillé des dépenses principales et supplémentaires du CSA ainsi que celles qui doivent être engagées par le Groupe d'experts de haut niveau, le Mécanisme international de la société civile (MSC) sur la sécurité alimentaire et la nutrition et le Mécanisme du secteur privé (MSP), est présenté à la section IV. Une vue d'ensemble des activités qui sont liées aux axes de travail proposés et qui seront menées en parallèle au cours de l'exercice est présentée à la section V.

## II. VISION DU CSA

5. Conformément au document relatif à la réforme approuvé en 2009, le CSA «constitue la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale».

## III. AXES DE TRAVAIL DU CSA EN 2018-2019

### A. Mise au point définitive du Plan d'action (2018) et prise en compte des réponses à l'évaluation du CSA (2018-2019)

#### Justification

6. Le Comité a commandé une évaluation indépendante de l'efficacité de la réforme du CSA, qui s'est achevée en avril 2017. Le Bureau du CSA est chargé d'élaborer une réponse à l'évaluation, qui sera examinée à la session plénière et prise en compte ultérieurement. Un rapport sur les consultations tenues entre juin et juillet 2017 a été présenté à la quarante-quatrième session du Comité (2017), pour approbation. Le rapport comprend les réponses aux recommandations qui ont fait l'objet d'un consensus pendant le processus de consultation, ainsi qu'un plan de travail qui décrit le processus d'élaboration des réponses aux recommandations restantes qui seront soumises à la quarante-cinquième session du CSA (2018), pour approbation.

---

<sup>1</sup> CFS 2015/42/12, Annexe 1.

### Objectifs et résultats escomptés

7. Le Plan d'action incluant les réponses aux recommandations qui n'ont pas été présentées à la quarante-quatrième session du CSA sera mis au point définitivement durant la période intersessions 2017-2018 et sera soumis à la quarante-cinquième session du CSA (2018), pour approbation. Ces réponses comprendront les décisions prises pour donner suite aux résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation. Elles indiqueront également si elles sont acceptées et présenteront les mesures qui seront adoptées ainsi que les responsabilités, le calendrier et les incidences liés à un financement supplémentaire.

8. Certaines recommandations qui n'exigent pas de décision de la plénière seront appliquées au cours de la période intersession de 2017-2018 et communiquées au CSA à sa quarante-cinquième session (2018). Celles qui exigent une décision de la plénière seront appliquées dès qu'elles auront été approuvées par le Comité, soit à sa quarante-quatrième session (2017), soit à la session suivante (2018), en respectant les indications convenues concernant les délais et les responsabilités.

### Processus

9. Les travaux, qui seront effectués sous la responsabilité du Bureau du CSA après concertation avec le Groupe consultatif, comprendront d'autres tâches le cas échéant, notamment la mise au point définitive du Plan d'action qui sera présenté pour approbation à la quarante-cinquième session du CSA (2018) et l'application des recommandations qui ont été approuvées par la plénière à la quarante-quatrième session du CSA (2017) ou à la suivante (2018), ainsi que celles qui ne nécessitent pas d'adoption à la plénière.

## **B. Mobilisation du CSA au service de la nutrition (2018-2019)**

### Justification

10. En 2016, le Comité a approuvé une stratégie sur la mobilisation du CSA au service de la nutrition (CFS 2016/43/9) qui l'invitait à accélérer ses efforts et proposait un cadre de référence pour intensifier sa contribution à la lutte mondiale contre la malnutrition sous toutes ses formes, conformément à son mandat, notamment dans le contexte de la Décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) et de la mise en œuvre du cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2).

### Objectifs et résultats escomptés

11. La stratégie prévoit que les activités du CSA visant à faire progresser la nutrition dans le monde s'articuleront autour de trois fonctions interdépendantes et se renforçant mutuellement: la convergence des politiques, le partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques et le suivi des progrès accomplis.

12. Conformément à cette stratégie, le CSA devrait entamer des discussions de fond en 2018-2019 pour élaborer un mandat qui sera soumis, pour approbation, à sa quarante-cinquième session (2018), en vue d'orienter les travaux futurs en faveur de la convergence des politiques sur les systèmes alimentaires et nutritionnels.

13. Le mandat consistera à:

- Définir les principaux termes, établir des paramètres pour la convergence des politiques, clarifier l'objectif, la portée et le but;

- Recenser le ou les principaux domaines thématiques justifiant une attention particulière du CSA, conformément à son mandat et sa valeur ajoutée, en veillant à éviter les doubles emplois et les interférences avec d'autres instances, en tenant compte des paramètres spécifiques (par exemple au niveau régional, urbain ou rural) et en définissant les termes essentiels;
- Déterminer le type d'instrument de politique qui pourrait être élaboré et inclure des dispositions sur les résultats attendus, les principaux utilisateurs, les modalités de diffusion et l'utilisation par les membres du CSA et les parties prenantes dans le cadre du programme de travail de la Décennie d'action pour la nutrition, et faciliter l'établissement de partenariats durant l'application;
- Définir le budget pour 2019 en fonction des activités prévues;
- Décrire le processus de présentation des orientations du CSA qui pourrait être approuvé à la quarante-sixième session du Comité.

14. Une fois approuvé, ce mandat constituerait une partie importante du résultat convenu et déboucherait sur des orientations de politique qui seraient présentées à la session plénière suivante pour approbation.

#### Processus

15. Cet axe de travail reposera sur les résultats des travaux effectués par le CSA durant l'exercice 2016-2017. Les travaux d'élaboration du mandat s'appuieront sur les éléments suivants: les conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les systèmes alimentaires et nutritionnels, qui sera présenté à la quarante-quatrième session du CSA; les résultats des manifestations intersessions de 2017 (sur l'investissement pour des systèmes alimentaires sains, l'évaluation de l'impact des politiques visant à favoriser un environnement alimentaire et des régimes alimentaires sains, et la réalisation d'ici à 2025 des objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance) organisées en vue d'élaborer une compréhension commune de certaines des questions les plus importantes concernant la nutrition; ainsi que les activités de communication des progrès accomplis et de partage des enseignements tirés de l'expérience acquise menées lors de la quarante-quatrième session du CSA, en vue de faire le point sur l'état d'avancement et de recenser les défis et les expériences qui méritent d'être partagées.

16. En 2017-2018, un Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition organisera des débats ouverts afin d'élaborer le mandat qui sera présenté à la quarante-cinquième session du CSA (2018), pour approbation.

17. En 2019, ce groupe devrait poursuivre ses travaux et s'accorder sur des orientations de politique relatives aux systèmes alimentaires et nutritionnels. Il devrait également déterminer si d'autres travaux ou activités sont nécessaires dans le cadre du programme de travail pour la Décennie de la nutrition 2016-2025, et s'il importe, en conséquence, de mettre à jour la proposition convenue en 2016 sur la «motivation du CSA au service de la nutrition».

18. Les travaux du CSA sur la nutrition peuvent tirer profit des consultations électroniques qui pourraient être menées dans le cadre du Forum de la FAO sur la sécurité alimentaire et la nutrition (FSN), qui se déroulera durant la période intersessions 2017-2018. Le CSA bénéficiera, le cas échéant, de l'organisation des consultations régionales de la FAO.

Dépenses supplémentaires qui doivent être couvertes par des contributions extrabudgétaires

NUTRITION	DÉPENSES PRÉVUES EN 2018	DÉPENSES PRÉVUES EN 2019	RESSOURCES DISPONIBLES	DÉFICIT
<b>COORDINATION DES AXES DE TRAVAIL DU CSA</b>				
Personnel et appui technique au CSA*	50 000	À définir	0	50 000
Traduction/interprétation pour le processus de négociation	0	À définir	0	À définir
Consultation électronique sur le mandat**	30 000	0	0	30 000
Participation à 5 colloques régionaux de la FAO en 2017***	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>	<b>À définir</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>

\* 50% de temps de travail supplémentaire du personnel; \*\* 3 consultations dans le cadre du Forum FSN; \*\*\* voyages de # 2 personnes pour cinq consultations.

Il est à noter que les colloques sont programmés en 2017 et ne figurent donc pas explicitement dans le programme de travail pluriannuel 2018-2019.

### **C. Urbanisation, transformation rurale et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition (2018-2019)**

#### Justification

19. Les gouvernements et la communauté internationale ont eu tendance à traiter le développement urbain et le développement rural comme s'il s'agissait de «secteurs» et d'enjeux distincts et, généralement, à se placer du point de vue des progrès sectoriels, au détriment du secteur rural. Le CSA a contribué à mettre en valeur les petits producteurs alimentaires et les exploitants agricoles familiaux qui produisent 70 pour cent des aliments dans le monde et à soulever la question de l'insécurité alimentaire en milieu urbain.

20. Ces dernières années, l'adoption des produits du CSA relatifs aux politiques, ainsi que les objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Nouveau Programme pour les villes, la Décennie d'action du système des Nations Unies en faveur de la nutrition ont marqué une réorientation importante caractérisée par la déconstruction de la dichotomie monde rural-monde urbain et le recentrage de l'environnement politique sur une approche globale privilégiant les politiques intégrées:

- Les produits du CSA relatifs aux politiques doivent permettre de donner des orientations en matière de politiques sur les principales questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et offrir une plateforme pour promouvoir la prise de décision participative et parvenir à un consensus mondial. Les processus du CSA ont facilité l'élaboration d'orientations complètes et transversales sur des questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans les zones rurales et urbaines, et fournissent des éléments essentiels permettant d'éclairer les stratégies visant à renforcer la cohérence et la convergence des politiques dans tous les secteurs. Il s'agit en particulier d'orientations sur l'investissement dans les petites exploitations agricoles, l'ouverture des marchés, la gestion foncière, les pertes et gaspillages de nourriture, les crises prolongées, le changement climatique, l'eau et la protection sociale.

- L'ODD 1 vise l'éradication de l'extrême pauvreté, l'ODD 2 porte sur l'éradication de la faim, l'élimination de toutes les formes de malnutrition et l'amélioration de la productivité et des revenus des petits agriculteurs; l'ODD 11 a pour objectif de «faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables», tandis que la cible 11.a est de «favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale». L'objectif 10 appelle à réduire les inégalités de revenus ainsi que les inégalités fondés sur l'âge, le sexe, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, l'origine, la religion ou le statut économique ou autre, dans les pays. L'objectif 8 est de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous;
- Le Nouveau Programme pour les villes fait référence au continuum des espaces urbain et rural et demande aux pays et aux organismes internationaux d'adopter des approches de développement territorial équilibré en promouvant une croissance équitable dans le continuum rural-urbain des régions, qui ne laisse personne de côté. Le programme préconise aussi la promotion de politiques coordonnées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les zones rurales, urbaines et périurbaines, afin de faciliter la production, l'entreposage, le transport, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires;
- La Décennie d'action en faveur de la nutrition (2016-2025) proclamée par l'Assemblée générale en 2016 marque une période de 10 ans pendant laquelle la nutrition sera au centre des attentions et vise à intensifier l'élaboration de politiques, programmes et initiatives axés sur la nutrition par tous les acteurs compétents. À ce titre, la Décennie contribuera à la réalisation de tous les autres ODD.

21. Ensemble, ces mécanismes contribuent à créer un environnement favorable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le continuum rural-urbain. La transition conceptuelle en faveur du renforcement des relations entre zones urbaines et zones rurales est visible dans l'environnement politique mondial, mais il faut traduire ce concept en modèles concrets de gouvernance inclusive et multisectorielle aux divers niveaux de gouvernance, qui mettent l'accent, voire la priorité, sur le développement et le soutien des zones rurales, des communautés et des petits producteurs.

22. Le CSA peut combler cette lacune et contribuer à la réalisation de sa vision d'un monde libéré de la faim en renforçant la capacité des pays à formuler des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition dans un contexte d'une évolution de la dynamique zones rurales/zones urbaines. Il faudra pour cela que les parties prenantes du CSA prennent conscience qu'il est important d'intégrer dans une même équation les trois variables complexes, mais encore mal comprises, que sont i) les systèmes alimentaires, ii) l'urbanisation/la transformation des zones rurales et iii) la sécurité alimentaire et la nutrition. Il leur faudra également faire preuve d'ouverture pour dépasser l'approche traditionnelle du CSA en matière de convergence des politiques afin que le Comité puisse s'adapter à la complexité de l'équation et combler les lacunes existantes en matière d'informations et de connaissances.

#### Objectifs et résultats escomptés

23. L'objectif de cet axe de travail en 2018 est de réaliser d'autres travaux visant à évaluer la possibilité de faire converger des politiques pour aider les gouvernements et d'autres parties prenantes à traiter au plan local et national les problématiques de sécurité alimentaire et de nutrition dans le contexte d'une évolution de la dynamique zones rurales-zones urbaines.

#### Processus

24. Les parties prenantes du CSA ayant explicitement déclaré qu'elles souhaitent continuer à examiner les questions générales et spécifiques relatives au sujet très vaste de l'urbanisation et de la

transformation du monde rural au regard de la sécurité alimentaire et de la nutrition, il est proposé que deux manifestations intersessions soient organisées en 2018 pour intégrer des connaissances supplémentaires et des nouveaux résultats issus de la recherche scientifique.

25. Les manifestations intersessions seront organisées avec l'aide de l'équipe spéciale technique créée en 2016 et la contribution du Comité directeur du Groupe spécial de haut niveau. Elles tireront profit des résultats des travaux effectués par le CSA en 2016 dans le cadre du Forum sur l'urbanisation, la transformation des zones rurales et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que des travaux réalisés en 2017 par le Groupe de travail à composition non limitée visant à rassembler les connaissances acquises par l'expérience et les approches efficaces en matière de politiques afin de traiter les problématiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le contexte de l'évolution des dynamiques entre les zones rurales et urbaines. Les manifestations intersessions devraient se concentrer sur les questions pour lesquelles le CSA a une valeur ajoutée particulière, étant entendu qu'il existe beaucoup d'institutions qui travaillent sur le sujet et que de nouvelles connaissances sont constamment produites.

26. Elles porteront sur deux domaines prioritaires dans lesquels il s'agira i) d'examiner les incidences de l'urbanisation et de la transformation des zones rurales sur la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes à faible revenu (petits exploitants, paysans sans terre, acheteurs nets de produits alimentaires, commerçants du secteur informel, consommateurs urbains à faible revenu) et la façon de traiter leurs causes profondes; et ii) d'accroître la participation des jeunes et des femmes et de créer des emplois dans les systèmes alimentaires du continuum rural-urbain, notamment en facilitant l'accès des producteurs aux marchés.

27. Un résumé du Président sera élaboré pour chacune des deux manifestations ainsi qu'une synthèse globale, qui sera communiquée de façon informelle aux parties prenantes du CSA avant sa présentation au Comité à sa quarante-cinquième session, le but recherché étant d'engager un débat éclairé sur la valeur ajoutée du CSA et la viabilité des travaux qui pourraient être effectués sur la convergence des politiques.

#### Dépenses supplémentaires qui doivent être couvertes par des contributions extrabudgétaires

URBANISATION	DÉPENSES PRÉVUES EN 2018	DÉPENSES PRÉVUES EN 2019	RESSOURCES DISPONIBLES	DÉFICIT
<b>COORDINATION DES AXES DE TRAVAIL DU CSA</b>				
Personnel et appui technique au CSA*	50 000	À définir	0	50 000
Manifestations intersessions	50 000	0	0	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>

\* 50% du temps de travail supplémentaire du personnel; \*\* Interprétation pour deux manifestations d'une journée complète, voyage de trois participants par manifestations.

### **D. Mobilisation du CSA au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2018 et 23)**

#### Justification

28. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015, invite les pays à réorienter leur approche du développement et leur fournit un nouveau cadre de référence pour concrétiser leur engagement de ne laisser personne pour compte, et notamment d'éradiquer la



faim et la malnutrition. Le Programme 2030 reconnaît explicitement la nature inclusive du CSA et le rôle important qu'il joue en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et fait tout particulièrement référence à son mandat, qui est de nature inclusive et plurisectorielle. À sa quarante-deuxième session (2015), le CSA a décidé de donner la priorité à ce Programme. À la session suivante, il a adopté une stratégie (CSA 2016/43/6) visant à appuyer les efforts consentis au niveau national et mondial pour le mettre en œuvre et réaliser les cibles des ODD dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable.

#### Objectifs et résultats escomptés

29. Conformément à la stratégie convenue, le Comité poursuivra son engagement en faveur de l'intégration des ODD dans ses axes de travail en menant à bien les activités spécifiques suivantes:

- Partage des enseignements tirés de l'expérience et échange d'informations sur les bonnes pratiques et les problèmes posés afin de faire progresser la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, en tirant profit, par exemple, des rapports nationaux à caractère facultatif communiqués au Forum politique de haut niveau pour le développement durable;
- Contribution aux activités de suivi et d'évaluation menées au niveau mondial en procédant à des échanges fructueux avec le Forum politique et en participant à des débats thématiques sur les progrès accomplis en s'appuyant sur les rapports de suivi de l'ONU.

30. Sur ce point, il est à noter que des débats auront lieu au cours des quarante-cinquième (2018) et quarante-sixième (2019) sessions du CSA aux fins d'examiner les progrès accomplis et les défis à relever au niveau régional et mondial pour parvenir à la sécurité alimentaire. Ces débats seront fondés sur des rapports de l'ONU tels que «l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde» et le rapport intérimaire annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les ODD et tiendront dûment compte des avis des groupes et des parties les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

31. En outre, des séances de mise en commun des enseignements tirés de l'expérience seront organisées au cours de ces deux sessions du CSA afin de mieux comprendre la nature des politiques et des mesures qui sont efficaces pour promouvoir l'intégration intersectorielle et l'inclusivité, la façon dont les défis ont été relevés dans des contextes différents et la manière dont l'utilisation des outils du CSA appuie concrètement les efforts menés par les pays pour réaliser les cibles des ODD.

32. Le Comité réfléchira à la meilleure façon d'élaborer des contributions au Forum politique de haut niveau pour 2019 et au-delà, en tenant compte des retours d'information concernant celles qu'il avait soumises en 2016 et 2017. Il se prononcera sur la nécessité de continuer à participer aux examens du Forum politique de haut niveau après 2019, en prenant pour base les conclusions de la suite donnée à l'évaluation du CSA relative aux ODD et la mise à jour de la résolution de l'Assemblée générale sur le suivi et l'examen pour le prochain cycle du Forum.

#### Processus

33. Le Bureau du CSA et le Groupe consultatif sont chargés de superviser l'intégration des ODD dans toutes les activités du Comité et de suivre l'avancement de celles qui sont spécifiquement liées au Programme 2030.

34. Les contributions au Forum politique de haut niveau seront élaborées par le Secrétariat du CSA avec l'aide d'une équipe spéciale technique. Elles seront fondées sur les orientations de fond relatives aux questions considérées comme prioritaires lors d'une réunion ouverte facilitée par un membre. Elles seront mises au point définitivement lors d'une autre réunion ouverte facilitée par un membre. Elles seront ensuite adressées au Bureau du CSA et au Groupe consultatif, après examen en séance plénière.

35. Les sessions «Enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme 2030» de la plénière continueront d'être organisées par le Secrétariat du CSA, en collaboration avec les pays et les parties prenantes intéressés, qui assureront également la diffusion des résultats, des enseignements tirés et des bonnes pratiques pouvant être réutilisés dans d'autres débats thématiques au niveau national, régional ou mondial.

36. Les sessions consacrées à l'examen des progrès accomplis à l'échelle mondiale continueront d'être organisées par le Secrétariat, qui collaborera avec les organismes pertinents du système des Nations Unies chargés du suivi des progrès par pays, et consultera le Bureau et le Groupe consultatif.

#### Dépenses supplémentaires qui doivent être couvertes par des contributions extrabudgétaires

ODD	DÉPENSES PRÉVUES EN 2018	DÉPENSES PRÉVUES EN 2019	RESSOURCES DISPONIBLES	DÉFICIT
<b>COORDINATION DES AXES DE TRAVAIL DU CSA</b>				
Personnel et appui technique au CSA*	50 000	50 000	0	100 000
Manifestation parallèle du CSA à New York**	10 000	10 000	0	20 000
Manifestations organisées lors des sessions plénières***	30 000	30 000	0	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>	<b>0</b>	<b>180 000</b>

\* 50 % de temps de travail supplémentaire du personnel; \*\* Frais de voyage des participants, traduction de documents; \*\*\* traduction des documents, voyages des participants.

### **E. Suivi de l'utilisation et de l'application des recommandations du CSA sur les politiques (2018-2019)**

#### Justification

37. À sa quarante-troisième session (2016), le Comité a approuvé un mandat portant sur la mise en commun des expériences acquises et des bonnes pratiques dans l'application des décisions et recommandations du CSA moyennant l'organisation de manifestations aux niveaux national, régional ou mondial. Celles-ci serviront de cadre de référence pour que les parties prenantes du CSA contribuent aux manifestations thématiques mondiales qui sont organisées lors des sessions plénières, afin de contribuer au suivi du CSA.

#### Objectifs et résultats escomptés

38. Une manifestation thématique mondiale aura lieu à la quarante-cinquième session du CSA (2018) pour dresser un bilan des expériences et des bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une nourriture suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, afin de contribuer au suivi du CSA.

39. Les objectifs sont i) d'identifier, de partager et d'établir des documents sur les expériences et les bonnes pratiques relatives à l'application des produits du CSA; ii) de suivre les progrès réalisés dans l'application de ces produits et de recenser les moyens d'obtenir de meilleurs résultats; iii) de

tirer des enseignements pour améliorer la pertinence et l'efficacité des activités du CSA; et iv) de mieux faire connaître le Comité et ses produits.

### Processus

40. Les travaux préparatifs des manifestations seront effectués par le Secrétariat du CSA et supervisés par le Bureau, en consultation avec le Groupe consultatif et le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi au cours d'une réunion ponctuelle. Ces manifestations seront bénéficieront des contributions résultant des manifestations nationales et régionales, conformément à l'approche proposée dans le mandat adopté.

41. Durant la deuxième année intersessions, le Secrétariat commencera les travaux visant à préparer l'organisation de la manifestation thématique mondiale en 2020 visant à dresser un bilan des expériences et des bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application du Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

### Dépenses supplémentaires qui doivent être couvertes par des contributions extrabudgétaires

SUIVI	DÉPENSES PRÉVUES EN 2018	DÉPENSES PRÉVUES EN 2019	RESSOURCES DISPONIBLES	DÉFICIT
<b>COORDINATION DES AXES DE TRAVAIL DU CSA</b>				
Personnel et appui technique au CSA*	50 000	50 000	0	100 000
Traduction des documents pour la manifestation thématique mondiale	50 000	0	0	50 000
Voyages des participants pour se rendre à la manifestation thématique mondiale	20 000	0	0	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>120 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>170 000</b>

\* 50% de temps de travail supplémentaire du personnel

## **F. Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2018)**

42. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) indique non seulement les objectifs de développement durable (ODD), mais aussi les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser, compte tenu du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît que l'accès à une alimentation suffisante et nutritive, l'agriculture et le développement rural ainsi que l'élimination de la faim constituent un même domaine d'action élargi dans lequel des investissements accrus et mieux ciblés, soutenus par un financement suffisant, sont nécessaires et pourraient générer des avantages transversaux en termes de développement durable. Le Programme d'action prend aussi explicitement acte du rôle que jouent les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

43. Les partenariats à parties prenantes multiples sont appelés à jouer un rôle croissant dans la mise en œuvre du Programme, aux fins de la réalisation des objectifs ambitieux que celui-ci définit, comme il ressort expressément de l'ODD 17 «Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser». Ces partenariats constituent un moyen essentiel de mobiliser et de mettre en commun les données d'expérience, les technologies, les connaissances et les ressources en vue de concrétiser les ODD, notamment en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable. Compte tenu de l'envergure du Programme 2030, une attention particulière doit être portée aux moyens de mise en œuvre et, notamment, aux mesures à prendre pour mobiliser les ressources nécessaires. Par ailleurs, pour être efficaces, les partenariats à parties prenantes multiples doivent adopter des approches innovantes, viables et évolutives propres à assurer une mise en œuvre intégrée du Programme.

44. Les partenariats ont un caractère multipartite dans la mesure où ils rassemblent différents acteurs, aux niveaux national et international, selon des combinaisons diverses: gouvernements, organisations humanitaires et organismes de développement, organismes et organes des Nations Unies, donateurs, fondations, société civile et secteur privé. À ce titre, ils constituent un moyen prometteur et innovant d'améliorer l'efficacité du financement du développement dans le cadre du Programme 2030, sachant que des financements pluriannuels sont essentiels à l'efficacité des partenariats.

45. Il existe de nombreux types de partenariats, dont certains ont été amplement décrits, mais on ne dispose pas d'étude comparative et systémique qui permettrait de tirer des enseignements des partenariats multisectoriels qui sont (ou ont été) opérationnels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il faudrait qu'on sache quels types de partenariats offrent le meilleur potentiel pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 et quels sont les partenariats les plus prometteurs en termes de financements innovants et d'accès aux ressources, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

46. En octobre 2016, le Groupe d'experts de haut niveau a été invité à faire le point sur les nouveaux éléments factuels, analyser les tendances, recenser les possibilités nouvelles et les défis à relever et, enfin, formuler des recommandations susceptibles de déboucher sur des politiques fondées sur des données concrètes, s'agissant des partenariats propres à mobiliser des moyens au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il a également été invité à examiner la possibilité de renforcer le rôle et l'efficacité des partenariats à parties prenantes multiples comme moyen de renforcer l'effort d'innovation, les ressources et les mesures prises pour réaliser les ODD, une attention particulière étant portée aux objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

47. Ce travail tiendrait également compte des mesures indiquées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, un intérêt particulier étant porté aux moyens de mise en œuvre pour la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ces moyens provenant de sources diverses et s'inscrivant dans le cadre de divers accords de partenariat, à savoir notamment: ressources nationales publiques et privées; ressources privées extérieures (avec ou sans but lucratif); ressources publiques extérieures (aide publique au développement); et ressources non financières, comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

#### Pertinence et impact

48. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau pourrait apporter une contribution utile à la mise au point des politiques, initiatives et investissements nécessaires à un financement et une mise en œuvre efficaces du Programme 2030, une attention particulière étant portée aux objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et à l'établissement de partenariats multipartites aux niveaux mondial, régional et national. Il permettrait de formuler des recommandations concernant les possibilités et les défis associés aux différentes formes de partenariats à parties prenantes multiples.

49. En demandant ce rapport, le CSA contribue aux efforts consentis au niveau mondial pour concrétiser les ODD; il rattacherait les objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition (notamment l'ODD 2 et d'autres) à l'ODD 17 et appellerait l'attention sur les différents types de partenariats susceptibles d'assurer des financements plus importants et plus efficaces au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les enseignements et les recommandations qui en seraient issus pourraient aussi être utiles à la mise en œuvre de l'ensemble du Programme 2030.

50. De par son mandat et de par sa capacité à rapprocher examen factuel et débats politiques concrets faisant intervenir de multiples acteurs, le CSA est particulièrement bien placé à cet égard. Il rassemble des parties prenantes qui sont dotées d'une grande expérience en matière de partenariat. Par ailleurs, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, particulièrement pertinents aux fins du rapport, attestent la capacité du Comité à évaluer et à définir le rôle des différentes parties prenantes dans le cadre d'un partenariat. La question des partenariats exige une approche multidisciplinaire que le Groupe d'experts de haut niveau peut assurer d'une manière particulièrement efficace de par sa capacité à mobiliser, dans toutes les régions du monde, l'éventail des compétences requises, depuis l'économie agricole, les finances, la gouvernance et la sociologie jusqu'au développement rural.

51. Il existe tout un corpus de recherches et de nombreuses initiatives, aux niveaux national, régional et mondial, sur les partenariats et les mécanismes de financement, qui viennent notamment à l'appui des débats débouchant sur le Programme 2030 et constituent un ensemble important d'éléments factuels dont on peut tirer parti.

#### Points à examiner

52. Le Groupe d'experts de haut niveau a été invité à étudier les partenariats quant à leur efficacité, à leur incidence et à leurs résultats au regard des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition, dans le cadre du Programme 2030. Son rapport doit permettre de déterminer comment les partenaires peuvent renforcer leur coopération dans le cadre de partenariats pleinement opérationnels, à parties prenantes multiples travaillant conjointement à la réalisation d'objectifs communs:

- partenariats/plateformes sur le modèle du CSA, établis au niveau national pour traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition et aider les pays à mettre en œuvre les produits du Comité;
- partenariats public-privé-producteurs pour une agriculture durable;
- partenariats faisant intervenir les systèmes des Nations Unies, notamment partenariats pilotés par des organismes des Nations Unies et partenariats à parties prenantes multiples faisant intervenir des organismes des Nations Unies s'occupant de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- partenariats avec des institutions multilatérales de financement du développement, visant notamment des opérations d'investissement du secteur privé, en particulier pour améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises de l'agroalimentaire aux financements;
- partenariats rassemblant des organisations de producteurs agricoles et des associations et coopératives d'agriculteurs;
- partenariats avec des fondations (philanthropiques) au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'une agriculture durable;
- partenariats pour une consommation durable et responsable au service de la sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition;
- plateformes nationales et régionales visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;
- coopération Sud-Sud et coopération triangulaire;
- partenariats pour la sécurité alimentaire et la nutrition visant à ce que personne ne soit laissé pour compte, une attention particulière étant portée sur les aspects pertinents - protection sociale, préparation aux situations d'urgence et intervention en cas de crise, et renforcement des capacités.

### Objectifs et résultats escomptés

53. Après le lancement du rapport, qui devrait être publié d'ici la fin de juin 2018, un facilitateur sera choisi parmi les membres du CSA pour inviter les membres et les participants intéressés à examiner les éléments factuels présentés dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau, discuter des possibilités offertes par les divers partenariats dans le cadre de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en vue de réaliser le Programme 2030, de mettre en place des financements innovants et d'élargir l'accès aux ressources. Les parties prenantes du CSA sont invitées à examiner les éléments du rapport qui pourraient étayer les débats sur d'autres activités du CSA en cours, notamment les travaux sur l'urbanisation et la transformation des zones rurales, les travaux sur les systèmes alimentaires et nutritionnels ainsi que la contribution du Comité au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

## **G. Approches agroécologiques et d'autres innovations pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition (2019)**

### Justification

54. Le système alimentaire mondial est à la croisée des chemins. Face à une population en croissance rapide, une pression et une concurrence accrues sur les ressources naturelles ainsi qu'aux conséquences de plus en plus graves du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité, des approches durables et innovantes doivent être développées pour lutter efficacement contre la faim et la malnutrition. Il est nécessaire d'opérer une transition vers des systèmes alimentaires plus durables qui permettent de produire davantage mais qui apportent aussi davantage de bénéfices socioéconomiques tout en ayant des conséquences moindres sur l'environnement.

55. Des approches et des interventions durables doivent traiter les problèmes associés à la pauvreté et l'inégalité, aux régimes et modes de consommation non viables, à la dégradation des sols, à la pénurie d'eau et de terres, au changement climatique et à l'appauvrissement de la biodiversité. Compte tenu des défis que les systèmes alimentaires doivent relever afin d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition aujourd'hui et demain, le CSA s'efforce de mieux faire comprendre les rôles que peuvent jouer les approches agroécologiques et d'autres méthodes, pratiques et technologies innovantes.

### Portée proposée

56. Le Groupe d'experts de haut niveau est invité à établir un rapport présentant des données concrètes sur la contribution que peuvent apporter des approches agroécologiques et d'autres méthodes, pratiques et technologies innovantes pour créer des systèmes alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition.

57. Il est également invité à analyser et fournir des données de ce type sur les différentes approches qui pourraient aider les parties prenantes du CSA à élaborer une compréhension commune et examiner les arbitrages qui devront être faits par les décideurs, les agriculteurs et d'autres intervenants en vue d'adopter des approches différentes.

58. Même si le rapport du Groupe d'experts est censé accorder une attention particulière aux approches agroécologiques, le Comité reconnaît qu'il n'y a pas de pratique unique pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition et mettre en place des systèmes alimentaires viables et résilients. Le rôle des approches agroécologiques et d'autres approches, pratiques et technologies innovantes permettant d'adapter les connaissances et pratiques existantes à des conditions spécifiques devrait être précisé.

59. Le Comité espère que le rapport lui fournira des informations sur la recherche et l'intégration de synergies entre les différentes approches, et sur les traits communs et distinctifs qui caractérisent les

approches agroécologiques dans l'éventail des approches, pratiques et technologies innovantes permettant d'améliorer la viabilité de l'agriculture.

60. L'analyse de la contribution de l'agroécologie et d'autres approches, pratiques et technologies innovantes permettant de satisfaire durablement la demande alimentaire future devrait porter notamment sur les éléments suivants:

- La possibilité d'intervenir à grande échelle et d'avoir un impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial, une attention particulière étant prêtée à l'offre alimentaire, aux aspects économiques ainsi qu'aux incidences socioéconomiques, notamment sur l'emploi;
- La contribution apportée à l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources, à la réduction de l'incidence négative sur l'environnement, et au renforcement de la résilience, de l'équité sociale et de la responsabilité;
- Des exemples de solutions adaptées à un contexte spécifique lié aux différents stades de développement agricole et à diverses situations locales;
- Les types de marchés et de réglementations qui peuvent créer un environnement favorable au développement de ces approches et à la production d'un impact positif sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- Les éventuels obstacles à l'adoption de certaines pratiques et les moyens d'y faire face, y compris les controverses, les incertitudes, les risques et les défis liés au développement de ces approches;
- Un examen du vaste corpus de données scientifiques et empiriques existantes sur les effets des approches qui sont utilisées pour faire progresser la sécurité alimentaire et la durabilité.

#### Objectifs et résultats escomptés

61. L'objectif du Comité est de mieux faire comprendre le type d'interventions, de politiques et d'outils incitatifs, d'arrangements institutionnels et de changements organisationnels qui permettent et facilitent les changements positifs dans les systèmes agricoles et alimentaires durables.

62. Le rapport et les résultats des politiques déterminés par le Comité devraient aider les pays à réaliser l'ODD 2 (en particulier la cible 2.4 sur les systèmes de production alimentaire durable et les pratiques agricoles résilientes et la cible 2.A sur l'augmentation des investissements dans les infrastructures rurales, la recherche agricole, les services de vulgarisation et le développement technologique), l'ODD 6 (en particulier la cible 6.3 sur la réduction de la pollution de l'eau et la cible 6.4 sur l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau) et un certain nombre d'autres ODD, tels que l'ODD 8 sur la croissance économique durable, l'ODD 9 sur les infrastructures résilientes et l'innovation, l'ODD 12 sur les modes de production et de consommation durables et l'ODD 15 sur l'utilisation durable des écosystèmes terrestres.

#### Processus

63. Pour répondre aux besoins du Comité, le Groupe d'experts de haut niveau est invité à diffuser le rapport d'ici mars 2019 afin de donner suffisamment de temps aux parties prenantes du CSA pour analyser et examiner les données concrètes présentée et tirer des enseignements des approches innovantes qui contribuent à la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes agricoles et alimentaires durables. Si le Groupe a besoin de davantage de temps, le Comité peut revoir son calendrier afin de mettre un point final aux discussions sur les politiques fondées sur le rapport.

64. Un facilitateur choisi parmi les membres du CSA conduira le processus de recensement des points d'accord et/ou des recommandations sur les politiques qui seront présentés au Comité pour approbation.

Dépenses du Groupe d'experts de haut niveau qui doivent être couvertes par des contributions extrabudgétaires

65. Note – les dépenses mentionnées correspondent à l'intégralité des frais de fonctionnement prévus pour le Groupe d'experts de haut niveau pour la période du Programme de travail pluriannuel, et comprennent la production des deux rapports demandés par le CSA. Une grande proportion des dépenses du Groupe sont fixes et entièrement financées par des contributions volontaires.

66. Les dépenses liées aux axes de travail du CSA (voir ci-dessous) se rapportent à l'interprétation et la traduction. La nécessité de recourir à ces services peut dépendre des processus établis pour assurer le suivi de chaque rapport.

SUIVI DU GROUPE DE HAUT NIVEAU ET DU CSA	DÉPENSES PRÉVUES EN 2018	DÉPENSES PRÉVUES EN 2019	RESSOURCES DISPONIBLES	DÉFICIT
<b>HLPE</b>				
Personnel du Groupe de haut niveau*	760 000	760 000		
Impression et traduction du rapport	180 000	180 000		
Appui à l'équipe de projet	100 000	100 000		
Réunions du Comité directeur	170 000	170 000		
Consultations électroniques	20 000	20 000		
Lancement du rapport et diffusion	30 000	30 000		
Plénière et autres dépenses	30 000	30 000		
<b>Total partiel</b>	<b>1 290 000</b>	<b>1 290 000</b>	<b>320 000</b>	<b>2 260 000</b>
<b>COORDINATION DES AXES DE TRAVAIL DU CSA</b>				
Traduction/interprétation pour le processus de négociation**	100 000	100 000	0	200 000
<b>Total partiel</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 390 000</b>	<b>1 390 000</b>	<b>320 000</b>	<b>2 460 000</b>

\*Comprend les dépenses du coordonnateur du Groupe de haut niveau (mis à disposition); \*\* Interprétation pour une session de 5 jours (6 heures/jour) et traduction d'environ 12 000 mots



#### IV. BUDGET INDICATIF POUR 2018-2019

67. Le Comité doit élaborer des hypothèses budgétaires réalistes pour que son programme de travail puisse être intégralement exécuté durant l'exercice biennal.
68. Le budget de base, qui s'élève à 4 380 000 USD, couvre les principales dépenses liées au Secrétariat, à l'organisation de la session plénière annuelle et à l'aide apportée à la Présidente du CSA.
69. Ce budget ne permet pas, sans un financement supplémentaire, de relever les nouveaux défis ou de financer les activités de diffusion. Il peut prendre en charge jusqu'à 6 axes de travail qui nécessitent 2 ou 3 réunions mais ne couvre pas l'élaboration de documents techniques détaillés, l'interprétation ou la traduction, les voyages, les manifestations ou une assistance technique supplémentaire. Dans ce programme de travail pluriannuel, par exemple, la mise au point définitive de l'évaluation du CSA est censée être financée par le budget de base. Or il s'agit d'une activité qui utilise beaucoup de ressources et qui peut, à ce titre, être assimilée à un effort de coordination de 3 à 4 axes de travail. Le budget de base prend également en charge les processus de convergence des politiques menés par le Comité dans le cadre du suivi des rapports du Groupe d'experts de haut niveau, mais ne prévoit pas la traduction et l'interprétation des réunions. D'autres dépenses sont inscrites au budget ou envisagées dans l'estimation budgétaire.
70. Le budget de base du CSA est supérieur aux contributions des institutions dont le siège est à Rome, même si celles-ci versent intégralement le montant de 4 050 000 USD prévu pour le prochain exercice biennal. Ce budget présente donc un déficit de 330 000 USD.
71. Il n'inclut pas les autres dépenses liées aux axes de travail planifiés, notamment l'aide supplémentaire apportée au personnel pour mener toutes les activités demandées, les voyages des participants, les services d'interprétation et de traduction pour les négociations et le partage des enseignements tirés de l'expérience acquise.
72. Les composantes «Groupe d'experts de haut niveau» et «CSA» sont entièrement financées par des contributions volontaires qui ne sont pas incluses dans le budget de base.
73. Compte tenu du déficit présenté par le budget de base (330 000 USD), des dépenses supplémentaires imputables au CSA (730 000 USD), de la composante «Groupe d'experts de haut niveau» (2 260 000 USD) et de la composante «Mécanisme de la société civile» (1 560 000 USD), il apparaît nécessaire de mobiliser un montant supplémentaire de 4 880 000 USD pour l'exercice biennal 2018-2019 au moyen de contributions extrabudgétaires afin de couvrir les dépenses de toutes les composantes budgétaires du CSA et d'assurer l'exécution intégrale des activités sélectionnées.

BUDGET INDICATIF POUR 2018-2019			
	DÉPENSES PRÉVUES EN 2018	DÉPENSES PRÉVUES EN 2019	TOTAL 2018-2019
<b>BUDGET DE BASE DU CSA</b>			
<b>Coordination des axes de travail</b>			
Personnel de base et appui technique aux axes de travail	1 500 000	1 500 000	3 000 000
	Secrétaire du CSA, cadres mis à disposition par le FIDA, la FAO et le PAM, un chargé de la communication, 2 agents administratifs et 1 cadre pour coordonner et appuyer les axes de travail, le Bureau et le Groupe consultatif, les travaux intersessions et la communication du CSA		
<b>Total partiel</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>3 000 000</b>
<b>Plénière et présidence</b>			
Interprétation - session plénière du CSA + 1 session d'information	160 000	160 000	320 000
	Sur la base d'une session plénière de 5 jours et d'une journée de session/séance d'information		
Traduction de documents	200 000	200 000	400 000
	Sur la base du coût moyen des sessions plénières précédentes (moyenne de 95 000 mots/an) + traduction de la correspondance		
Voyages d'intervenants et du Secrétariat du CSA	40 000	40 000	80 000
	Frais de transport et indemnités journalières de subsistance pour 10 intervenants de la session plénière, et voyages du personnel du Secrétariat (p. ex. conférences régionales de la FAO et liaison avec les organismes des Nations Unies [Genève, New York], si nécessaire)		
Voyages de la Présidente du CSA	30 000	20 000	50 000
	Sur la base de 12 voyages dans une année avec Conférence de la FAO et de 8 voyages dans une année sans conférence, soit 2 500 USD pour chaque voyage		
Appui à la Présidente du CSA	85 000	85 000	170 000
	Assistant de la Présidente du CSA		
Appui aux activités de communication du CSA	80 000	80 000	160 000
	Couverture des dépenses engagées pour la session plénière (photos, rapports), la maintenance du site internet, les documents publicitaires et le personnel supplémentaire chargé de l'entretien/maintenance des sites internet du CSA, des réseaux sociaux et d'activités de sensibilisation du CSA		
Dépenses générales de fonctionnement et logistique	100 000	100 000	200 000
	Services de nettoyage, heures supplémentaires, restauration, assistance informatique, auxiliaires de salle, graphiste, aide de bureau à titre temporaire, stagiaire pour la session plénière et les axes de travail de base		
<b>Total partiel</b>	<b>695 000</b>	<b>695 000</b>	<b>1 380 000</b>
<i>Financement prévu pour 2018-2019</i> / <i>Déficit de financement pour 2018-2019</i>			
<b>1. BUDGET DE BASE DU CSA (*)</b>	<b>2 195 000</b>	<b>2 185 000</b>	<b>4 380 000</b>
			<b>4 050 000</b> / <b>330 000</b>
<b>DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DU CSA</b>			
Plan d'action de l'évaluation du CSA	0	0	0
	Toutes les dépenses liées à cet axe de travail sont inscrites au budget de base du CSA		
Contribution du CSA à la progression des questions nutritionnelles	80 000	à déterminer	80 000
	Temps de travail supplémentaire du personnel, traduction/interprétation et consultations en ligne		
Urbanisation et transformation rurale	100 000	0	100 000
	Temps de travail supplémentaire du personnel, voyages des intervenants, services d'interprétation		
Contribution du CSA à la réalisation des ODD	90 000	90 000	180 000
	Temps de travail supplémentaire du personnel, voyages des intervenants, traduction de documents		
Mise en commun des expériences et des bonnes pratiques	120 000	50 000	170 000
	Temps de travail supplémentaire du personnel, voyages des intervenants, traduction de documents		
Suivi du Groupe d'experts de haut niveau	100 000	100 000	200 000
	Interprétation pour une session de 5 jours, 6 heures/jour, traduction		
<b>BUDGET DISPONIBLE POUR 2018-2019</b> / <b>DÉFICIT DE FINANCEMENT POUR 2018-2019</b>			
<b>2. DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DU CSA (**)</b>	<b>490 000</b>	<b>240 000</b>	<b>730 000</b>
			<b>0</b> / <b>730 000</b>
<b>GRUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU</b>			
Personnel	760 000	760 000	1 520 000
	1 coordonnateur du Groupe d'experts de haut niveau (mis à disposition), 1 conseiller technique principal (mis à disposition partielle), 1 agent technique, 1 agent administratif		
Impression et traduction du rapport	180 000	180 000	360 000
	Traduction d'un rapport dans 5 langues (AR, CH, ES, FR, RU) et impression pour les grandes manifestations et à la demande		
Appui à l'équipe de projet	100 000	100 000	200 000
	2 réunions (indemnités journalières de subsistance, voyages, frais de réunion) par rapport		
Réunions du Comité directeur	170 000	170 000	340 000
	2 réunions du Comité directeur (indemnités journalières de subsistance, voyages, logistique) par an.		
Consultation électronique et site internet du Groupe d'experts de haut niveau	20 000	20 000	40 000
	2 consultations électroniques par rapport (une première sur la portée, une deuxième sur le projet de la toute première version)		
Lancement du rapport et diffusion	30 000	30 000	60 000
	Participation aux manifestations (frais de voyage des intervenants), impression et expédition de rapports du Groupe d'experts de haut niveau, reportages photographiques, mises à jour du site internet, etc.		
Session plénière et autres dépenses	30 000	30 000	60 000
	Services de nettoyage, assistance informatique, frais de fonctionnement des bureaux, auxiliaires de salle, etc.		
<b>BUDGET DISPONIBLE POUR 2018-2019</b> / <b>DÉFICIT DE FINANCEMENT POUR 2018-2019</b>			
<b>TOTAL POUR 3 GROUPES D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU (***)</b>	<b>1 290 000</b>	<b>1 290 000</b>	<b>2 580 000</b>
			<b>320 000</b> / <b>2 260 000</b>
<b>MSC (Mécanisme de la société civile)</b>			
Participation aux réunions du Groupe consultatif du CSA	90 000	90 000	180 000
	Frais et indemnités journalières de subsistance pour 4 participants du MSC aux réunions de l'Assemblée générale, coûts de traduction/interprétation		
Participation aux groupes de travail du MSC sur les politiques et aux activités intersessions du CSA	350 000	350 000	700 000
	Frais et indemnités journalières de subsistance pour 5 participants au MSC et environ 20 réunions, coûts de traduction/interprétation		
Réunion annuelle du Comité de coordination du MSC, Forum et session plénière du CSA	170 000	170 000	340 000
	Frais et indemnités journalières de subsistance pour 41 participants au MSC, coûts de traduction/interprétation, appui logistique technique, activités de communication		
Personnel	160 000	160 000	320 000
	1 coordonnateur, 1 fonctionnaire (finances), 1 chargé de la communication, voyages et autres dépenses		
Responsabilité, suivi et autres dépenses	10 000	10 000	20 000
	Rapport annuel de vérification		
<b>BUDGET DISPONIBLE POUR 2018-2019</b> / <b>DÉFICIT DE FINANCEMENT POUR 2018-2019</b>			
<b>4. TOTAL MSC (****)</b>	<b>780 000</b>	<b>780 000</b>	<b>1 560 000</b>
			<b>0</b> / <b>1 560 000</b>
<b>BUDGET DISPONIBLE POUR 2018-2019</b> / <b>DÉFICIT DE FINANCEMENT POUR 2018-2019</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL 2018-2019</b>	<b>4 755 000</b>	<b>4 495 000</b>	<b>9 250 000</b>
			<b>4 370 000</b> / <b>4 880 000</b>
<b>MSP (Mécanisme du secteur privé)</b>			
Services de base	100 000	100 000	200 000
Formulation de politiques	90 000	90 000	180 000
Relations	60 000	60 000	120 000
Administration	10 000	10 000	20 000
<b>5. Total MSP (*****)</b>	<b>260 000</b>	<b>260 000</b>	<b>520 000</b>

(\*) Pour de plus amples informations sur les chiffres relatifs à la session plénière et aux axes de travail du CSA, veuillez écrire à l'adresse CFS@fao.org.

(\*\*) Chiffres fournis par le Groupe d'experts de haut niveau sur la base d'un rapport par an. Pour de plus amples informations sur le budget du Groupe d'experts de haut niveau, veuillez écrire à l'adresse CFS-HLPE@fao.org.

(\*\*\*) Chiffres fournis par le MSC. Pour plus d'informations sur le budget du MSC, veuillez écrire à l'adresse cso4cfs@gmail.com

(\*\*\*\*) Chiffres fournis par le MSP. Pour obtenir de plus amples informations sur le budget du MSP, veuillez écrire à l'adresse robynne@emeriingagade

## V. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS PARALLÈLES

74. Le tableau a pour but de donner un aperçu des différentes activités qui seront menées en parallèle au cours du prochain exercice biennal.

### Calendrier indicatif des activités parallèles

